

La semaine dernière, nous apprenions que l'interprétation que les Américains donnent à l'accord entre en quelque sorte en conflit avec celle des autres. En dépit d'une clause qui semble être l'engagement pris par les deux parties de ne pas subventionner les exportations dans des pays tiers où l'autre partie exporte également, les ventes canadiennes à l'URSS, la Chine et l'Inde ont été mises en péril la semaine dernière lorsque les États-Unis ont annoncé qu'ils poursuivraient leur programme de stimulation des exportations à destination de ces marchés.

• (1120)

C'est là quelque chose qui semblait très manifestement contraire à l'accord qui avait été signé à peine deux semaines auparavant. Cela n'a pas encore été éclairci et c'est une des questions que nous voulons soulever aujourd'hui au cours du débat de cette motion.

Il y a aussi la question de savoir qui, des Américains ou de nous, bénéficiera le plus de l'accord global.

Avant de traiter des points qui composent ma motion, je tiens à parler brièvement ce matin d'une étude du Conseil économique du Canada. À l'aide de modèles économétriques et compte tenu de sa perception de l'accord de libre-échange avec les Américains, le Conseil économique montre que nous allons peut-être sauver quelque 355 000 emplois. Je tiens à prévenir la Chambre contre cette étude, car le même modèle économétrique a été utilisé par les mêmes personnes pour aboutir aux résultats de l'étude de l'Université du Maryland qui, à deux ou trois hypothèses près, a montré très clairement que les Américains bénéficieraient d'un accord de libre-échange, surtout dans ses aspects concernant les produits agricoles. Les Américains auraient davantage accès aux marchés canadiens des fruits et des légumes et des produits qui relèvent d'offices de commercialisation à l'heure actuelle, à savoir la volaille, les oeufs et les produits laitiers. Je rappelle à la Chambre que les Américains bénéficient déjà d'un excédent dans le commerce de ces produits agricoles avec le Canada. L'étude de l'Université du Maryland prévoit que cet excédent s'accroîtrait et serait renforcé.

L'étude du Conseil économique repose sur des hypothèses différentes et contient même des statistiques qui feraient croire au profane que nous perdrons de 7 500 à 7 800 emplois agricoles de moins environ grâce à l'accord. Le rédacteur du rapport m'a dit que cela ne signifiait pas vraiment que des emplois seraient créés, mais plutôt que des emplois ne disparaîtraient pas aussi vite. Par conséquent, lorsque le gouvernement nous dit que 355 000 emplois vont être créés, ce n'est pas ce que le Conseil économique a voulu dire dans son rapport, ni la façon dont il faudrait interpréter celui-ci. Tout ce que dit le rapport, c'est que 355 000 emplois ne disparaîtront peut-être pas aussi vite que s'il n'y avait pas d'accord.

Les subsides

J'ai mis en doute les résultats de cette étude parce qu'ils semblaient laisser entendre que de 7 500 à 7 800 emplois seraient créés dans le secteur agricole par suite de cet accord et que cela est absolument contraire à la tendance à la perte d'emplois dans le secteur agricole qui a été amorcée dans les années 30. Les spécialistes qui ont préparé ce rapport m'assurent que les pertes d'emplois continueraient et que l'accord ne renverserait pas la tendance. Ce chiffre représentait une estimation du ralentissement possible des pertes d'emplois.

Les hypothèses retenues dans ce rapport ne sont pas celles qui sont en cause en ce moment. En ce qui concerne l'agriculture, le rapport n'est donc d'aucune utilité dans le débat. Je ne l'ai mentionné que pour faire cette mise au point dès le début.

M. Gormley: De la gymnastique dialectique.

M. Althouse: Ce n'est pas faire de la gymnastique dialectique. C'est exposer les faits. Que ceux qui veulent se référer au rapport du Conseil économique le fassent en tenant compte des hypothèses sur lesquelles se fonde ce rapport, dont aucune ne convient au projet d'entente à l'étude. J'invite le député à vérifier.

M. Gormley: Les raisins sont trop verts, Vic!

M. Althouse: Le député parle de raisins trop verts. J'y viens dans un instant.

M. Riis: Parlez-en aux producteurs de raisin.

M. Althouse: Ces producteurs trouvent en effet que la situation tourne au vinaigre et ils manifestent aujourd'hui sur la colline pour le retrait des aspects de l'accord commercial qui les concernent et qui tuent leur industrie d'ici sept ans.

Permettez-moi de récapituler les points que j'ai inclus dans ma motion. Nous croyons que l'accord proposé va faire disparaître le système de dualité des prix du blé. Ce jugement n'est pas seulement le mien, mais aussi celui de Grant Devine, un libre-échangiste convaincu et défenseur de l'accord. Même lui se rend compte que l'accord supprimera le double prix du blé que les agriculteurs canadiens n'ont obtenu qu'après une longue et dure lutte.

L'accord réduit les pouvoirs de la Commission canadienne du blé en supprimant les dispositions qui l'autorisent à délivrer des permis d'importation pour l'orge et l'avoine et qui l'autorisent à faire de même dans le cas du blé avant l'entrée en fonction du gouvernement actuel. La Commission est ainsi moins capable d'influer de façon décisive sur le prix de ces trois céréales au Canada.

L'accord réduit la croissance des offices de commercialisation, axés sur la gestion de l'offre. C'est à ce chapitre, selon moi, que les agriculteurs dont la production relève d'offices de commercialisation se sentent le plus trahis. En définitive, le gouvernement a décidé de geler aux niveaux actuels la production régie par les offices de commercialisation au Canada, notamment dans les secteurs de la volaille, des oeufs et du lait.